



Conseil Municipal du 15 février 2021

(Convocation du 9 février 2021)

Procès Verbal de séance

Présent(e)s : Julie BEAUPOUX, Arnaud DEMUTH, Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU, Danielle LAVAU, Vincent MARTIN, Lucie MINOT, Philippe PLAT, Vincent POHIN, Odile ROCHARD, Jacky SURREAU

Absent(e)s représenté(e)s : Amélie LACOMBE (pouvoir à Vincent MARTIN), Bénédicte BOURDEREAU (pouvoir à Pascal FAIDEAU), Eddy PICAUD (pouvoir à Patrice DEMUTH)

Absent(e)s : Mélanie COSTES

Public : 0 (Huis clos)

Document fourni : Convocation avec ordre du jour

La séance est ouverte à 18h13.

1. APPROBATION du procès-verbal de conseil municipal du 28 janvier 2021

Reportée

2. DÉSIGNATION du secrétaire de séance : Lucie Minot

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 : Création d'un budget annexe pour la réalisation d'un lotissement

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la Commune entend encourager l'arrivée de nouveaux foyers sur le territoire en urbanisant une zone en centre-bourg.

La Commune est propriétaire de deux parcelles situées Champs de la Cure qui représentent au total environ 9 361m².

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait intéressant de créer un lotissement communal sur l'ancien stade de foot, derrière le City stade, comportant 3 lots et repartis de la façon

suivante :

Lot 1 : 803,5m²

Lot 2 : 816m²

Lot 3 : 803,5m²

Deux de ces terrains seraient mis à la vente et le troisième serait gardé par la Commune afin d'y construire une maison qui serait mise en location.

Mr le Maire s'est renseigné des prix de vente des terrains non viabilisés sur les communes à proximité et après calcul des coûts de viabilisation et de revente, il ressort qu'il serait plus intéressant de viabiliser ces terrains.

Par ailleurs, la création d'un budget annexe à celui de la commune est nécessaire pour la création de ce lotissement.

En effet, toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique.

Cela permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés la création de ce budget annexe.

3.2 : Cession des parcelles cadastrées D n°963 et D n°961 au budget annexe du lotissement

Monsieur le Maire a été informé très récemment du fait que les terrains communaux ne peuvent plus être cédés à titre gratuit au budget annexe.

Une discussion s'engage alors sur la valeur à attribuer à cette cession.

Devant la nécessité de recueillir plus d'information à ce sujet avant toute prise de décision, la délibération est reportée au prochain conseil municipal.

3.3 : Demandes de DSIL au titre de l'année 2021

Monsieur Vincent MARTIN, adjoint au Maire, informe le conseil municipal que trois projets sont éligibles au DSIL :

- La rénovation des toilettes publiques situées à côté de la médiathèque en y installant un coin chauffe-eau, en rénovant le point d'eau et en l'isolant avec du placo. Un devis a été demandé à l'entreprise SOULAS afin de réaliser une partie de ces travaux (installation d'un coin chauffe-eau, rénovation du point d'eau) puisqu'une deuxième partie des travaux sera réalisé en régit par les agents techniques. Ce dernier propose un devis d'un montant de 1 805 €HT soit 2166 €TTC.

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal décide de demander une subvention à l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2021, selon le plan de financement suivant :

Coût total : 1 805 €HT soit 2166 €TTC

DSIL : 80% soit 1 444 €

Autofinancement : 20% soit 361 €

- Le remplacement des volets d'une des maisons communales en location afin de permettre une meilleure isolation. Un devis a été demandé à l'entreprise NOVA ce dernier propose un devis d'un montant de 2 192,47 €HT soit 2 313,06 €TTC.

Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal décide de demander une subvention à l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2021, selon le plan de financement suivant :

Coût total : 2 192,47 €HT soit 2 313,06 €TTC.

DSIL : 80% soit 1 753 €

Autofinancement : 20% soit 439.47 €

- Le remplacement du matériel informatique obsolète de la Mairie et de la médiathèque mais aussi l'acquisition de matériel permettant le télétravail.
Un devis a été demandé à l'agence des Territoires de la Vienne ce dernier propose un devis d'un montant de 4 392 €HT soit 5 094 €TTC.
Après débat et à l'unanimité des membres présents et représentés le Conseil Municipal décide de demander une subvention à l'État au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2021, selon le plan de financement suivant :

Coût total : 4 392 €HT soit 5 094 €TTC.

DSIL : 80% soit 3 513,60 €

Autofinancement : 20% soit 878,40 €

Mr MARTIN précise qu'il faut attendre la validation de ces subventions avant de débiter les travaux.

3.4 : Demande de subvention par le CCAS pour l'année 2021

Mr MARTIN explique que le CCAS vit en partie grâce à la subvention versée par la commune ainsi que des redevances des concessions cimetières.

Mme Julie BEAUPOUX, Vice-Présidente exécutive du CCAS nous fait part du bilan financier du CCAS :

- Il n'y pas eu de repas des aînés fin 2020
- Des colis ont été distribués aux habitants de la commune de plus de 70 ans, pour une dépense totale de 1613,53 €. Il est souligné que ces colis ont été très appréciés et la commune a reçu de nombreux retours positifs.
- Il n'y a pas eu de sollicitation de demande d'aide de familles en 2020

Le CCAS demande donc une subvention à la commune de 2500 €, soit la même somme que l'année précédente.

Après en avoir délibéré et à l'exception du Président et de la Vice-Présidente du CCAS, les membres du Conseil Municipal présents et représentés décident d'augmenter la subvention allouée au CCAS à 2600 €, en raison de la crise sanitaire.

Il est enfin par ailleurs évoqué l'idée de créer un échange intergénérationnel au moment de Noël entre les aînés de la Commune et les enfants de l'école.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1 : Choix des investissements

Les projets d'investissements sont exposés avec les devis réalisés et subventions attendues.

N°	Projets	Devis	Subventions attendues
1	Travaux étanchéité logement location façade sud Reprise encadrement des 3 fenêtres médiathèques	13 081,68 €	6 540 €
2	Toiture tuiles église à refaire entièrement	30 379,56 €	20 253,04 €
3	Viabilisation des 3 terrains au calvaire	23 516,74 €	
4	Bancs béton	1 000 €	
5	Achat module coloris ébène de Colosuce	2 000 €	
6	WC extérieur Mairie PMR	2 500 €	1 444 €
7	Remplacement matériel informatique (médiathèque poste bénévole, poste secrétaire)	5 094,40 €	3 513,60 €
8	Parc pour installer les jeux	4 281,60 €	3 070 €
9	Volet façade maison ancienne poste	2 313,06 €	1 753 €
10	Travaux de bornage calvaire		
11	Décorations / Illuminations de Noël		

Fin de la séance : 19h55

Lucie MINOT, adjointe